



**MAIRIE de GIGNAC
LOT**

Tél. / Fax : 05 65 37 70 53
mairie.gignac46@wanadoo.fr

03/2018

**CONVENTION COMPLEMENTAIRE
À l'utilisation du micro sans fil**

Association, ou nom, prénom.....Téléphone.....
Adresse.....

Vous êtes responsable du matériel que vous prenez en charge : Micro sans fil et récepteur de signal.

Toute dégradation ou perte de ce matériel sera à votre charge. En cas de dégradation, la totalité des réparations ou le remplacement vous sera facturé.

Valeur du matériel : 180 €

Prise en charge du matériel leà.....moyennant un chèque de caution de 180 €.

Remise du matériel et contrôle du micro le.....
(Signature et nom du contrôleur)

Fait à Gignac, le :

Pour le Maire

Le particulier responsable
(Nom prénom et signature)

Apposer la mention « lu et approuvé »

(1) Précaution : Mettre sur OFF le micro dès qu'il n'est pas utilisé (La pile 9V se décharge très rapidement. Enlever la pile à la remise du matériel).